

Croc' Vacances

Projet éducatif



ASSOCIATION CROC' VACANCES

N° DDJS : 069ORG0661

AGRÉMENT JEUNESSE EDUCATION POPULAIRE (JEP)

N°J.69.25.0353 (PÉRIODE 2025-2030)

CONVENTIONNÉ CAF 2026-2030

234 COURS EMILE ZOLA

69100 VILLEURBANNE

TÉL : 07 71 54 08 58

CD.CROCVACANCES@GMAIL.COM



PÉRIODE D'APPLICATION : 2025 - 2030 (RÉVISION 09/2026)

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

Pourquoi rédiger un projet éducatif ?	3
Préambule 3	
Obligation réglementaire	3
Projet de Croc' Vacances	4
Préambule 4	
Intentions éducatives.....	4
Un accueil de loisirs pour tous et toutes	4
L'émulsion d'une vie associative	5
L'ouverture sur notre environnement urbain	5
Un moment de vacances	5
Objectifs éducatifs 5	
Moyens mis en œuvre pour l'accueil.....	6
Les locaux et espaces utilisés	6
Espaces définis	6
Les modalités d'évaluation et de suivi du projet	7
Fonctionnement de Croc' Vacances	7
Articulation entre l'association et l'accueil de loisirs	7
Règlement intérieur 8	
Conventions de partenariat	8
Le budget de fonctionnement.....	9
La constitution des équipes de Croc Vacances et les modalités de recrutement	9
Deux équipes complémentaires	9
Le recrutement de l'équipe d'animation.....	10
Les temps de concertation pour les préparations des équipes	10
Gestion parentale	10
Les outils d'information et de relations avec les familles	11
Modalité d'accueil des publics	11
Les parents 11	
Les enfants 11	
La petite enfance	12
Les enfants en situation de handicap	12
Horaires d'ouverture 12	
Les modalités tarifaires	13
Conditions de mise en œuvre des activités physiques et sportives	13

POURQUOI RÉDIGER UN PROJET ÉDUCATIF ?

Préambule

Le projet éducatif se base sur un diagnostic qui nous a permis de prendre en compte les familles accueillies, leur environnement, leurs ressources, leurs besoins. Villeurbanne avec une population de 163 684 habitants (en 2023), est l'une des 58 communes de la Métropole de Lyon. C'est la première banlieue de Lyon. Malgré un taux de densité similaire à celui de Lyon, Villeurbanne reste une ville où deux actifs sur trois se déplacent vers une autre commune pour travailler. En 2023, la commune compte 26 190 enfants d'âge compris entre 0 et 14 ans, soit un pourcentage de 16% de la population totale.

Sur la commune, sont recensés 16 Accueils de Loisirs Sans Hébergement ALSH et un centre aéré municipal à Chamagnieu

7 gérés par un Centre Social

1 géré par la Maison de la Jeunesse et de la Culture de Villeurbanne

4 gérés par une association, une entreprise

2 gérés par la municipalité

2 gérés par une association à gestion parentale dont Croc Vacances

Sur la Métropole, seuls Croc Vacances et la Mare à Toto se présentent comme accueils de loisirs à gestion parentale.

Croc Vacances est une association à gestion parentale créée en 2009. Les parents fondateurs et fondatrices ont voulu impulser un lieu permettant aux parents de participer à la réflexion et l'élaboration des modalités concernant les temps de loisirs de leurs enfants. Son projet associatif a été peu à peu bien accueilli sur le territoire car il répond à des enjeux nationaux soutenus par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales ainsi qu'à des besoins recensés sur le territoire d'un manque de places en Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Obligation réglementaire

La réglementation concernant les mineurs accueillis hors du domicile parental s'inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles. Ce code prévoit, dans son article L 227-4, qu'un projet éducatif doit être établi.

Le décret n° 2006-923 du 26 Juillet 2006 complète cette disposition en précisant le contenu de ce projet qui doit être joint à la déclaration de tout accueil de loisirs (arrêté du 22 Septembre 2006).

Extrait du décret n° 2006-923 du 26 juillet 2006

Article R 227-23

Le projet éducatif est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant un des accueils mentionnés à l'article R 227-1. Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques des mineurs. Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

Article R 227-24

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci. Les personnes qui assurent la direction ou l'animation de l'un de ces accueils prennent connaissance du projet éducatif

avant leur entrée en fonctions. Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

L'article R 227-26 prévoit que le projet éducatif doit être communiqué aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers ainsi qu'aux agents placés sous l'autorité du ministre de la Jeunesse et des sports et du représentant de l'Etat dans le département.

PROJET DE CROC' VACANCES

Préambule

De prime abord, tout accueil collectif de mineurs vise la même finalité en utilisant un même vocabulaire : donner un cadre sécurisant, permettant de favoriser l'autonomie des enfants dans le respect de tous et toutes.

Nous voulons que notre projet éducatif traduise notre volonté politique en s'inscrivant dans notre société contemporaine. Il a pour but de poser les fondements de cet espace d'accueil collectif à caractère éducatif, déclinés en intentions éducatives, en objectifs avec les moyens mis à disposition pour qu'ils puissent être atteints ainsi que les critères d'évaluation pour avancer et le faire évoluer.

Pour nous, l'accueil collectif de Croc Vacances porte en soi deux dimensions : l'individu et le collectif. Un accueil est, tout d'abord, un lieu où chaque personne a une place à part entière, dans un collectif permettant de se construire et de partager des moments de vie.

Intentions éducatives

Croc Vacances est un lieu de détente, d'écoute, d'éveil, d'échange, d'expression et de création.

Le projet éducatif de Croc Vacances développe trois valeurs fortes : l'autonomie, la participation et le choix des enfants.

Elles se déclinent autour de quatre intentions éducatives ci-dessous développées.

Un accueil de loisirs pour tous et toutes

La volonté de Croc Vacances est de lever les freins que certaines familles peuvent rencontrer.

Ils peuvent être :

- D'ordre économique (une réflexion autour de la tarification est menée afin d'équilibrer au plus juste possible le prix en fonction du revenu de chaque foyer).
- D'ordre de composition familiale (une considération particulière est portée lors de la phase d'inscriptions aux fratries ainsi qu'aux familles monoparentales)
- D'ordre de situation de rupture (des partenariats avec la PMI, l'association VIFFIL-SOS Femmes ont été établis afin d'accueillir des familles en situation fragile)
- D'ordre de situation de handicaps (des moyens sont conceptualisés afin de mettre en place un accueil inclusif)

Nous avons le rêve de construire un centre de loisirs où cohabite le respect des individualités.

L'émulsion d'une vie associative

L'association a le souci de tisser des liens entre les familles, de créer des relations entre les différentes personnes côtoyant l'accueil de loisirs. Nous pensons que l'émergence d'idées est favorisée lorsque des événements conviviaux sont organisés. Toute action menée par des enfants ou des adultes peut conduire à la réalisation de projets. Nous souhaitons être vigilants et poser un cadre favorisant cette création.

Les liens intergénérationnels, l'échange des savoir-faire entre les âges est un élément important pour nous. Ainsi la coopération entre enfants, entre adultes et enfants et entre adultes peut permettre de favoriser l'enrichissement mutuel notamment par la mixité des âges et la mixité culturelle.

L'ouverture sur notre environnement urbain

L'accueil de loisirs de Croc Vacances accueille des familles citadines. Une richesse culturelle est à nos portes, à nous de nous en saisir. Nous voulons une ouverture sur notre quartier, Villeurbanne et la Métropole du Grand Lyon en prenant en compte les caractéristiques de son environnement urbain et ses mutations.

Cette ouverture sur notre société passe, selon nous, par un apprentissage des moyens d'expressions déclinés sous toutes les formes. Il nous semble important d'apprendre à communiquer afin de construire une cité, une société apaisée.

Un moment de vacances

Dans cet accueil de loisirs, nous souhaitons que nos enfants prennent du plaisir, qu'ils aient envie de revenir. Qu'ils s'y sentent bien et en vacances. Qu'ils aient la possibilité de se reposer, d'aller au maximum à leur rythme au sein d'une collectivité.

C'est donc prendre le temps d'organiser ensemble les gestes du quotidien. Nous souhaitons que toutes les personnes du centre prennent plaisir à participer à la réalisation des tâches matérielles. Elles sont souvent vécues comme des corvées. Il nous semble intéressant de réfléchir à leur redonner leurs sens premiers, satisfaire des besoins essentiels à tous individus : créer un repas, décorer un lieu, assainir un espace, confectionner son cocon.

Objectifs éducatifs

Forts de ces réflexions, nous avons définis les objectifs éducatifs suivants :

- Mettre en place une organisation permettant à chacun individu de trouver sa place ;
- Encourager l'émancipation de chaque personne en prenant en considération ses besoins et ses attentes ;

Favoriser des relations agréables entre enfants, entre adultes et enfants et entre adultes ;

Faire vivre la notion de coéducation afin de créer une coopération entre parents et professionnels de la structure.

Moyens mis en œuvre pour l'accueil

Pour répondre à nos valeurs, nos intentions éducatives ainsi qu'à nos objectifs éducatifs les moyens élaborés pour le fonctionnement de l'accueil sont les suivants.

Les locaux et espaces utilisés

Pour permettre la gestion de l'association et de ses activités trois adresses sont à différencier au sein de la structure, toutes situées à Villeurbanne.

- Le siège social, situé au 234 cours Emile Zola, permet une constance depuis la création de l'association. La mairie met à disposition un système de boîte aux lettres pour les associations villeurbannaises, au Centre Culturel et de la Vie Associative, le CCVA. Elle sert d'adresse officielle pour toutes les démarches ainsi que pour recevoir le courrier.
- Les locaux de l'accueil de loisirs : situés dans une école de Villeurbanne. La mairie de Villeurbanne met à disposition une école maternelle de la commune, à chaque ouverture de l'accueil de loisirs. Historiquement, le centre était basé à l'école Jean Moulin, au quartier des Buers. Aujourd'hui, l'école choisie d'un commun accord entre l'association et la mairie est l'école Rosa Parks, 138 rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne, proche des Gratte-Ciel. Croc Vacances est un contributeur de l'offre globale de centre de vacances de Villeurbanne et s'ajuste aux lieux géographiques à forte demande (notamment le centre-ville).

Cette régularité permet d'établir des projets en partenariat avec les équipes de l'école à moyen terme. Elle permet aussi à l'équipe d'animation de se projeter dans l'aménagement des espaces.

Espaces définis

Des temps d'échanges ont été menés en direction de l'équipe permanente et de l'équipe parentale autour des thématiques suivantes :

- L'activité spontanée, libre, semi-dirigée et dirigée ;
- Le classement des objets ludiques (COL) ;
- L'aménagement des espaces.
-

Ces temps de réflexion ont permis de créer 6 lieux définis :

- **L'Imaginarium** : espace dédié aux jeux d'exercice (éveil sensoriel, de motricité) ; aux jeux symboliques (jeux de rôle, de déguisement, de mise en scène, de représentation) et jeux d'assemblage (construction, agencement).
- **La Fabrique** : espace dédié aux jeux d'assemblage (fabrication, expérimentation) ; aux jeux d'exercice (éveil sensoriel, motricité fine, manipulation) et aux jeux d'expression (création, imitation).
- **La Ludothèque** : espace dédié aux jeux de règles (société, réflexion et stratégie, hasard...), aux livres.
- **La salle des Doux Rêves** : espace dédié au repos principalement (sieste, livres)

- **La salle sensorielle** : certains jeux d'exercice d'éveil sensoriel (yoga, sophrologie, écoute musicale) visant à sensibiliser les enfants au retour au calme et à la gestion des émotions peuvent être proposées dans ce lieu.
- **L'espace extérieur** : espace d'extérieur dédié aux jeux d'exercice (motricité) ; aux jeux symboliques (jeux de rôle) et jeux de règles (parcours, expression, adresse et sport).

➤

L'équipe d'animation choisira les moyens concrets pour sa mise en œuvre et expliquera ses démarches dans le projet pédagogique.

La salle de l'équipe d'animation : Une dernière salle mise à disposition correspondant à la salle des maîtres est transformée en salle de l'équipe d'animation. Elle sert aux réunions, à l'organisation de certaines activités et à la gestion administrative.

Les modalités d'évaluation et de suivi du projet

Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont mesurés pour évaluer le centre de loisir, analyser ses forces, ses axes de progrès et bâtir un plan d'amélioration dans la durée.

Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'inscrits et taux de remplissage
- Le taux de participation des parents aux tâches parentales
- Le nombre de parents élus au Collège décisionnaire
- Nombre d'heures annuels d'enfant en situation de Handicap

Indicateurs qualitatifs

- Satisfaction des enfants en fin de séjour (enquête de satisfaction, bilan en temps collectif en fin de séjour)
- Réunion de bilan avec l'équipe d'animation
- Comportement (respect des règles du jeu, respect du matériel, respect des autres enfants et animateurs, respect des locaux)
- Fidélisation des animateurs.

FONCTIONNEMENT DE CROC' VACANCES

Articulation entre l'association et l'accueil de loisirs

Trois projets imbriqués - trois équipes aux missions différentes :

Travailler en équipe de manière coopérative, c'est connaître et reconnaître les missions et les responsabilités de chaque groupe. Le travail de ces trois équipes s'accomplit par l'assemblage des trois projets de Croc Vacances.

Les membres du Collège Décisionnaire avec l'aide de parents adhérents volontaires de l'association conceptualisent le projet associatif. Ainsi les parents le rédigent, le font vivre et sont garants de son application et de son évaluation.

Des parents adhérents volontaires accompagnés par la directrice-coordinatrice réfléchissent aux valeurs éducatives de l'accueil de loisirs. Ils rédigent le projet éducatif.

Le présent projet est rédigé pour 5 ans. L'équipe permanente est garante de son application et de son évaluation.

L'équipe d'animation quant à elle, a pour rôle de réfléchir sur le fonctionnement concret des vacances à venir. En s'appuyant sur le projet éducatif, elle rédige le projet pédagogique. Elle organise les modalités de l'accueil pour répondre à court terme aux objectifs éducatifs.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est un contrat entre les différents individus côtoyant Croc Vacances. Il fixe l'ensemble des règles de vie et engage ainsi les enfants, les parents et responsables, l'équipe d'animation, l'équipe permanente et les agents de services. Le principe demeure que ce qui n'est pas interdit par le règlement intérieur est permis, si, bien entendu, cela est aussi permis à l'extérieur.

En mai 2019, une mise à jour du règlement intérieur de la structure a été effectuée autour de 6 éléments :

- Description de la structure
- Modalités de participation des parents
- Modalités d'admission et inscriptions
- Fonctionnement de l'ALSH
- Vie collective
- Assurances
-

Conventions de partenariat

En 2009, Croc Vacances sollicite **l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels ACEPP Rhône** pour l'accompagner dans le lancement de l'association. Par le biais de son comptable, l'ACEPP a pour missions d'accompagner la gestion financière de Croc Vacances.

En 2010, Croc Vacances reçoit l'agrément de la **Direction de la Jeunesse et des Sports** lui permettant d'ouvrir un accueil de loisirs. Ce partenariat s'accompagne par des formations gratuites et ouvertes à l'ensemble des acteurs et actrices de l'animation de la métropole. Nous pouvons de plus solliciter par exemple auprès de la DDCSJS un agrément pour accueillir des personnes en service civique, des subventions via les Fonds pour le Développement de la Vie Associative (formation des bénévoles, projets innovants, études).

En 2025, Croc Vacances reçoit l'**Agrément Jeunesse et Education Populaire (JEP)** et le **Tronc Commun d'Agrément (TCA)**, devant être renouvelés tous les 5 ans. Ainsi, une demande de renouvellement devra être transmise avant le 31 décembre 2030 au Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Rhône.

Depuis 2010, Croc Vacances s'inscrit dans le **Contrat d'Enfance Jeunesse de Villeurbanne**. Ainsi un partenariat tripartite est établi entre la Caisse d'Allocations Familiales CAF du Rhône, la mairie de Villeurbanne et l'association.

La CAF du Rhône et la Mairie soutiennent financièrement l'association par l'octroi de subventions (PSO, FPT) et l'accompagnent dans ses projets successifs. Ce lien est renforcé par les "Rencontres de l'Enfance" impulsées par la Mairie de Villeurbanne auxquelles participe activement Croc Vacances. Ce groupe de travail est animé par le responsable Enfance de la ville. Les coordinateurs et coordinatrices des ALSH y sont conviés. Les objectifs de ces temps d'échange sont :

- S'inscrire dans un réseau des acteurs et actrices de l'enfance ;

- Travailler, réfléchir autour de problématiques communes (recrutement, formation des animateurs-animateuses, implication des familles, projets des enfants...) ;
- Concevoir un projet commun qui nous rassemble : inter-centres ;
- Communiquer ensemble autour des actions menées en interne : projets, places restantes.
- La convention avec la CAF a été renouvelée pour la période 2026 – 2030.

Croc Vacances est aussi consultée par la mairie de Villeurbanne pour l'établissement du Plan d'Educatif de Territoire (PEDT).

Croc' Vacances entretient un partenariat avec les associations VIFFIL, SOS Femmes ou Notre Dame des sans Abris pour l'accueil des enfants des familles que ces associations suivent.

Le budget de fonctionnement

L'association disposait en 2025, de plus de 3 mois de trésorerie. Cette disponibilité est nécessaire pour pallier le décalage de trésorerie et répondre à des faits exceptionnels. Les principales dépenses sont les coûts liés à la masse salariale et les activités/sorties organisées en cours de session.

Les principales recettes sont les subventions obtenues auprès de la CAF, de la Mairie et de la participation financière des familles.

Un travail entre l'équipe parentale et l'équipe d'animation recrutée à chaque session a pour objectif de développer différents projets. Nous réfléchissons par exemple à renforcer l'accueil inclusif de Croc Vacances, à consolider la vie associative et à proposer aux enfants une alimentation saine, locale et avec du goût. Nous souhaitons d'autre part investir sur du matériel pédagogique de qualité prenant en compte les caractéristiques du développement des enfants et d'un accueil de loisirs nomade à savoir un mobilier résistant au montage et démontage, facile à transporter et nécessitant un faible espace de stockage.

Un budget prévisionnel est transmis en amont de chaque vacance à la direction de l'équipe d'animation. Il est basé sur une semaine de cinq jours d'accueil de loisirs.

La constitution des équipes de Croc Vacances et les modalités de recrutement

Deux équipes complémentaires

- Equipe parentale constituée de bénévoles adhérents volontaires (personnes élues au Collège Décisionnaire ou investies dans une action ponctuelle) ;
- Equipe d'animation constituée de personnes recrutées professionnelles de l'animation (titulaires BAFD, BAFA ou stagiaire BAFA) sous le Contrat d'Engagé Educatif de manière ponctuelle afin d'assurer le fonctionnement des vacances.

Pour effectuer une passation entre les deux équipes, des réunions sont organisées en amont des vacances entre des membres de l'équipe parentale et l'équipe d'animation.

Le recrutement de l'équipe d'animation

Le recrutement de la personne qui aura les missions de direction-coordination est effectué par le Collège Décisionnaire.

Conjointement cette personne avec un/des membre(s) du Collège Décisionnaire recrute l'équipe permanente qui peut être composée de salariés, stagiaires et services civiques. Les membres de l'équipe d'animation sont recrutés pour effectuer les fonctions définies par les textes réglementaires du BAFA et du BAFD.

De plus, les éléments suivants sont à prendre en compte pour la constitution de l'équipe d'animation.

- Mettre l'accent sur la formation. C'est pourquoi l'équipe d'animation est constituée de personnes diplômées et de personnes non diplômées (ou en cours de diplôme) afin de partager des compétences et offrir des regards nouveaux ;
- "Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du Monde" - Paulo Freire
- Fidéliser les membres de l'équipe d'animation pour créer des repères entre chaque session auprès des enfants.

Ensuite, l'équipe d'animation aura une vigilance toute particulière à proposer des moyens favorisant les projets d'activités et plus particulièrement ceux à l'initiative des enfants. Ils seront à inscrire dans le projet pédagogique. Pour favoriser cette approche individualisée, nous souhaitons constituer une équipe plus importante que les taux légaux d'encadrement régis par l'Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles.

Enfin en signant leurs contrats les membres de l'équipe d'animation s'engagent à inscrire leurs actions éducatives à l'intérieur du projet éducatif.

Pour les missions de restauration et d'entretien des locaux, le Collège Décisionnaire ou par délégation une personne salariée recrute un(e) agent de cuisine pour les midis des jours d'ouverture de la cantine ainsi qu'un(e) agent de nettoyage une fois par semaine pour nettoyer de manière approfondie les sanitaires et les espaces utilisés.

L'équipe d'animation devra être vigilante à l'entretien des sanitaires et des espaces utilisés durant la semaine. Ainsi elle peut être amenée à nettoyer ces lieux.

Les temps de concertation pour les préparations des équipes

L'équipe d'animation vacataire se réunit une journée (deux journées pour les vacances d'été) en amont des vacances afin de préparer les vacances à venir.

Cette journée a lieu en général le samedi précédent l'accueil ce qui permet l'aménagement du centre par l'équipe d'animation et l'équipe parentale. Une rencontre peut être établie avec des parents du Collège Décisionnaire afin de favoriser la coéducation.

A l'heure actuelle, le Collège Décisionnaire est la seule instance parentale active au sein de l'association. Nous voulons pour les prochaines années mettre en place des groupes de travail ouverts aux parents bénévoles, autour de notions spécifiques : pédagogie, accueil de personnes en situation de handicap, communication, vie associative, alimentation, mini-camps...

Gestion parentale

Depuis 2018, le Conseil d'Administration a été remplacé par un Collège Décisionnaire, qui permet une gestion horizontale et un partage des responsabilités entre tous les

administrateurs et administratrices. Ce Collège Décisionnaire pilote la gestion de l'association. Pour le soutenir dans ses responsabilités, le Collège Décisionnaire a décidé d'une part de constituer une équipe permanente et d'autre part de solliciter les parents adhérents à s'investir via des aides parentales ou des groupes de travail. Ces instances de réflexions, de réalisations de tâches sont ouvertes à tous les parents qui adhèrent à l'association.

Ses textes de référence sont les statuts de l'association et le projet associatif. Ce dernier pose les fondements de toutes les actions menées au sein de la structure visant une finalité commune.

Les outils d'information et de relations avec les familles

Plusieurs outils de communication sont mis en place par l'association. Ils sont gérés par les membres du Collège Décisionnaire. Un travail important a été réalisé sur ces différents médias afin de faciliter la communication avec les familles adhérentes et de rendre l'association plus visible.

Le site web : <https://crocvacances.com/>, la page Facebook...

Les différents projets (associatif, éducatif et pédagogique) sont accessibles au sein de l'accueil de loisirs durant les jours d'ouverture.

Des temps de rencontres et de convivialité (réunion d'informations et d'inscription, café, goûter ou apéro des parents, repas partagés, stand du vide grenier, l'Assemblée Générale...) sont organisés tout au long de l'année.

Le Collège Décisionnaire a pour volonté de favoriser l'implication des parents dans la gestion de la structure. Cet objectif est à construire, à coordonner et à évaluer pour les prochaines années.

MODALITÉ D'ACCUEIL DES PUBLICS

Les parents

Les parents, en inscrivant leurs enfants à Croc Vacances, acceptent le projet éducatif de la structure. Ce projet se veut vivant. Il est une base pour favoriser les échanges. L'inscription de leur(s) enfant(s) engage les parents à participer au projet éducatif.

Les adhérents sont des familles villeurbannaises. L'association met l'accent sur la prise en compte des fratries et l'investissement des familles dans la vie de l'association.

Les enfants

Les enfants accueillis sont âgés de 3 à 13 ans.

Croc Vacances fonctionne en un grand groupe de 40 à 45 enfants de 3 à 13 ans qui se divise en petits groupes tout au long de la journée en fonction du pôle d'activités choisi par l'enfant, du projet d'activité, de ses rencontres, de ses amitiés et affinités, de ses besoins (sommeil, temps d'échange, repas). Ces petits groupes se transforment et évoluent. Ainsi un petit frère pourra partager des temps de vacances avec sa grande sœur ; des copains se retrouvaient à Croc ; un enfant pourra commencer sa matinée par la confection d'un origami, poursuivre par la lecture d'un livre et terminer par la construction d'une maison géante. Ce choix de baser l'organisation de Croc' Vacances autour de ce Grand Groupe Petits Groupes est motivé par notre volonté d'accompagner le plus possible les enfants dans la construction de leurs vacances au sein d'une collectivité et ainsi qu'ils puissent vaquer à leurs envies et leurs besoins dans les possibilités et le cadre qu'ils leur est offert.

Les enfants âgés de 3 à 6 ans ont des besoins spécifiques en fonction de leur âge. Cette période de l'enfance est un moment essentiel pour la construction des enfants. Ils ont besoin de repères et de limites. Ils découvrent petit à petit comment faire seul les actes quotidiens. A Croc Vacances nous souhaitons les accompagner dans cette autonomie pour qu'ils fassent seuls.

Les enfants âgés de 6 à 13 ans ont d'autres besoins spécifiques en fonction de leur âge. En psychologie cette période est considérée comme la période de latence. En règle générale, ils ont assimilé les interdits fondamentaux de la société. Ils sont dans une étape d'apprentissage de création de projet d'activités, ils ont la volonté d'impulser mille idées, ils sont partants pour tout. L'équipe d'animation devra être vigilante à accompagner leurs choix, à construire avec eux le quotidien.

Par ailleurs, pour assurer une vigilance auprès de la vie quotidienne de chaque enfant et afin que se sente pris en charge de manière individuelle, nous souhaitons que l'équipe d'animation réfléchisse et réponde aux questions suivantes dans le projet pédagogique :

- Quelles modalités sont mises en place pour le suivi de la vie quotidienne de chaque enfant ?
- Comment s'organise l'équipe pour répondre aux besoins spécifiques des différents âges ?

La petite enfance

Croc' Vacances souhaite avoir une attention toute particulière envers les plus petits. Pour permettre d'être à l'écoute des enfants âgés de moins de 6 ans, nous avons choisi de renforcer l'équipe d'animation. Elle est composée de :

- 1 personne en direction
- 6 à 7 personnes en animation

Lors du recrutement nous favorisons l'embauche d'une personne diplômée du CAP petite enfance et/ou BAFD pour le poste de direction et BAFA pour les postes d'animation.

Les enfants en situation de handicap

Croc' Vacances a la volonté d'accueillir des enfants en situation de handicap, pour se faire, nous recrutons un ou deux animateurs spécialisés et diplômés.

A chaque session de vacances, nous accueillons en moyenne 3 enfants en situation de handicap. Par année selon correspond à près de 1 000 heures (sur un total de 17 000 heures)

Horaires d'ouverture

Les jours d'ouverture de l'accueil de loisirs sont les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis des vacances scolaires de la zone A à savoir les vacances d'automne, d'hiver, de printemps et les 4 ou 5 premières semaines des vacances d'été.

L'accueil est donc fermé pendant les vacances de fin d'année, les trois dernières semaines d'Août et les jours fériés.

Les horaires d'ouverture sont de 8h à 18h. Un accueil collectif est organisé de 8h à 9h et de 17h à 18h

L'inscription est faite à la journée. Un accueil individualisé est possible sur les autres temps de la journée. Il est recommandé aux familles nécessitant ce type d'accueil de se présenter à la direction afin d'organiser ces arrivées et départs spécifiques.

Les modalités tarifaires

La tarification en vigueur en 2026, comprend le repas de midi (à l'exception des journées occasionnelles avec repas tiré du sac) et les goûters. Elle varie de 7 à 28 €.

Le tarif dépend du quotient familial :

Quotient familial	Tarif journalier pour le 1 ^{er} enfant (*)
0 à 400	7,00 €
401 à 800	10,00 €
801 à 1200	16,00 €
1201 à 1600	20,00 €
1601 à 2000	24,00 €
2001 et plus	28,00 €

Une réduction de 15% est accordée pour les autres enfants d'un même foyer fiscal inscrits et présents le même jour.

L'adhésion à l'association Croc Vacances est obligatoire pour chaque famille, elle est valable pour une année scolaire. Elle est fixée à 10 € à laquelle chaque famille peut ajouter une contribution volontaire si elle le souhaite.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Croc Vacances se veut un lieu de détente, d'écoute, d'éveil, d'échange, d'expression et de création. Il est donc pour nous essentiel que l'équipe d'animation réfléchisse aux modalités des activités physiques et sportives en favorisant des jeux de coopération en les décrivant dans son projet pédagogique.

En clair, les sports tels que le foot, le basket ou le handball sont pratiqués, mais nous souhaitons qu'ils soient mis en juxtaposition avec d'autres sports collectifs et inclusifs comme le baskin, le kin-ball, la pétéka...

" Lorsque l'on fait des activités avec des enfants, il est très important de comprendre les avantages et les désavantages de la compétition et de connaître les principes de coopération.

" La plupart du temps, les enfants sont exposés à un modèle de compétition, car de nombreuses sociétés fonctionnent selon ces principes, tout comme l'être humain, de manière spontanée. Que ce soit à l'école ou dans les jeux, les enfants ont le réflexe d'être les meilleurs ou de battre l'autre équipe. Tout être humain a une force en lui qui le pousse naturellement à se développer. Il est donc très sain de mettre les enfants dans des situations compétitives où ils doivent atteindre des objectifs et faire des efforts pour dépasser leurs propres limites. La compétition apprend à gagner ou perdre, concept essentiel dans la vie quotidienne. Cependant, il peut y avoir des conséquences négatives lorsque l'objectif se focalise sur des personnes au lieu de se centrer sur l'action. Si le besoin d'être le meilleur et le plus fort prend le dessus sur le respect de l'autre, alors il y a risque d'agressivité et de violence. Il est donc important pour les enfants d'apprendre à respecter l'adversaire, à ne pas utiliser de tactiques agressives et à ne pas avoir peur de la défaite. C'est à l'animateur d'insuffler des réflexes de coopération dès le plus jeune âge, car cela nécessite de l'entraînement.

" Les activités de coopération quant à elles ont de multiples avantages : interdépendance positive entre les joueurs, acceptation des autres sans jugement, stimulation du plaisir et développement du sens des responsabilités et de l'engagement collectif. Chaque personne participe activement, s'amuse et atteint un but, c'est-à-dire « gagne » d'une manière ou d'une autre. Le but de l'activité ou du jeu est de stimuler et de mettre au défi tous les participants pour atteindre un objectif commun. Des recherches scientifiques sur le concept de coopération indiquent que les enfants apprennent mieux en groupe qu'individuellement. Coopérer pour atteindre un but ensemble est fondamental pour le développement d'un enfant. "